



Fondation
CHU
Sainte-
Justine

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2026



VOIR
GRAND

Rapport de l'auditeur indépendant.....	1-2
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds	3
État de la situation financière	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6-12

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la
Fondation CHU Sainte-Justine

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation CHU Sainte-Justine (la « Fondation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026, et les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Le 17 juin 2026

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A131844

		2026				2025			
Notes		Fonds général	Fonds pour projets multi-disciplinaires	Fonds de dotation	Total	Fonds général	Fonds pour projets multi-disciplinaires	Fonds de dotation	Total
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits									
	Dons et contributions	29 129 812	40 947 420	1 107 234	71 184 466	26 168 840	34 096 236	1 118 658	61 383 734
3	Revenus de placements	15 499 428	4 685 209	—	20 184 637	11 107 300	3 182 359	—	14 289 659
4	Activités de services	5 820 513	—	—	5 820 513	6 097 389	—	—	6 097 389
		50 449 753	45 632 629	1 107 234	97 189 616	43 373 529	37 278 595	1 118 658	81 770 782
Charges inhérentes aux produits									
	Dons et contributions	8 785 041	—	—	8 785 041	8 177 266	—	—	8 177 266
	Gestion et garde des placements	449 244	—	—	449 244	387 545	—	—	387 545
4	Activités de services	1 789 171	—	—	1 789 171	1 845 669	—	—	1 845 669
		11 023 456	—	—	11 023 456	10 410 480	—	—	10 410 480
Charges de fonctionnement									
	Ressources humaines	3 219 182	—	—	3 219 182	2 905 305	—	—	2 905 305
2, 10	Marketing et communications	70 462	—	—	70 462	850 849	—	—	850 849
	Administration	801 129	—	—	801 129	749 768	—	—	749 768
		4 090 773	—	—	4 090 773	4 505 922	—	—	4 505 922
Excédent des produits sur les charges avant les contributions au CHU Sainte-Justine et autres		35 335 524	45 632 629	1 107 234	82 075 387	28 457 127	37 278 595	1 118 658	66 854 380
Contributions au CHU Sainte-Justine et autres		4 589 424	46 882 861	—	51 472 285	5 072 043	36 172 821	—	41 244 864
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges		30 746 100	(1 250 232)	1 107 234	30 603 102	23 385 084	1 105 774	1 118 658	25 609 516
	Soldes de fonds au début	16 209 843	118 799 337	29 043 372	164 052 552	9 628 422	101 209 900	27 604 714	138 443 036
9	Virements interfonds	(21 290 278)	21 292 729	(2 451)	—	(16 803 663)	16 483 663	320 000	—
Soldes de fonds à la fin		25 665 665	138 841 834	30 148 155	194 665 654	16 209 843	118 799 337	29 043 372	164 052 552

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

		2026				2025			
Notes		Fonds général	Fonds pour projets multi- disciplinaires	Fonds de dotation	Total	Fonds général	Fonds pour projets multi- disciplinaires	Fonds de dotation	Total
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif									
Placements et intérêts courus									
6	Placements	213 552 704	—	—	213 552 704	173 021 477	—	—	173 021 477
	Intérêts courus	188 429	—	—	188 429	104 995	—	—	104 995
		213 741 133	—	—	213 741 133	173 126 472	—	—	173 126 472
	Encaisse	18 021 304	—	—	18 021 304	10 325 642	—	—	10 325 642
	Sommes dues par le Fonds général*	—	159 552 822	44 722 936	—	—	136 095 311	31 820 890	—
	Sommes dues par le Fonds de dotation*	—	14 574 781	—	—	—	2 777 518	—	—
	Débiteurs	1 855 099	80 000	—	1 935 099	1 708 159	828 345	—	2 536 504
	Frais payés d'avance	109 079	—	—	109 079	175 771	—	—	175 771
	Polices d'assurance vie	498 946	—	—	498 946	444 920	—	—	444 920
7	Immobilisations corporelles et incorporelles	927 752	—	—	927 752	1 032 123	—	—	1 032 123
		235 153 313	174 207 603	44 722 936	235 233 313	186 813 087	139 701 174	31 820 890	187 641 432
Passif									
	Créditeurs et charges à payer	1 253 786	—	—	1 253 786	1 503 587	—	—	1 503 587
	Contributions à payer au CHU Sainte-Justine	3 628 980	35 310 591	—	38 939 571	973 418	20 681 576	—	21 654 994
	Revenus reportés	329 124	55 178	—	384 302	210 038	220 261	—	430 299
	Somme due aux autres Fonds*	204 275 758	—	14 574 781	—	167 916 201	—	2 777 518	—
		209 487 648	35 365 769	14 574 781	40 577 659	170 603 244	20 901 837	2 777 518	23 588 880
Soldes de fonds									
	Investis en immobilisations corporelles et incorporelles	927 752	—	—	927 752	1 032 123	—	—	1 032 123
	Affectations d'origine externe	—	77 347 785	24 266 124	101 613 909	—	71 722 010	23 161 341	94 883 351
	Affectations d'origine interne	—	61 494 049	5 882 031	67 376 080	—	47 077 327	5 882 031	52 959 358
8	Non affectés	24 737 913	—	—	24 737 913	15 177 720	—	—	15 177 720
		25 665 665	138 841 834	30 148 155	194 655 654	16 209 843	118 799 337	29 043 372	164 052 552
		235 153 313	174 207 603	44 722 936	235 233 313	186 813 087	139 701 174	31 820 890	187 641 432

* Ces éléments ne sont pas présentés dans la colonne du total étant donné qu'ils s'éliminent.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil




, administrateur

, administrateur

	2026	2025
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	30 603 102	25 609 516
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	363 157	333 545
Variation de la juste valeur des placements	(14 890 236)	(8 948 072)
Variation de la valeur de rachat des polices d'assurance vie	(54 026)	(63 591)
	16 021 997	16 931 398
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement		
Intérêts courus	(83 434)	95 671
Débiteurs	601 405	(1 548 668)
Frais payés d'avance	66 692	69 128
Créditeurs et charges à payer	(249 801)	78 839
Contributions à payer au CHU Sainte-Justine	17 284 577	6 120 487
Revenus reportés	(45 997)	314 896
	17 573 442	5 130 353
	33 595 439	22 061 751
Activités d'investissement		
Acquisition nette de placements	(25 640 991)	(28 675 660)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(258 786)	(262 712)
	(25 899 777)	(28 938 372)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	7 695 662	(6 876 621)
Encaisse au début	10 325 642	17 202 263
Encaisse à la fin	18 021 304	10 325 642

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et nature des activités

La Fondation CHU Sainte-Justine (la « Fondation »), constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), subventionne, à des fins médicales, charitables, éducationnelles et de recherche, le CHU Sainte-Justine, ses bénéficiaires et ses œuvres affiliées. Elle est reconnue comme un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

La Fondation utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser ses activités.

i) Fonds général

Le Fonds général comprend les dons et les contributions autres que ceux qui doivent être affectés, les revenus des activités de services, les revenus de placements non affectés de même que les charges correspondantes et celles de fonctionnement. Ce fonds présente aussi les actifs et les charges afférents aux immobilisations. Ce fonds présente les ressources non affectées à la date de l'état de la situation financière.

ii) Fonds pour projets multidisciplinaires

Affectations d'origine externe

Le Fonds pour projets multidisciplinaires grevé d'affectations d'origine externe regroupe les dons et les contributions reçus pour lesquels les donateurs ont spécifié que ces derniers devaient être affectés à des fins spécifiques pour des projets à moyen terme.

Affectations d'origine interne

Le Fonds pour projets multidisciplinaires grevé d'affectations d'origine interne regroupe les ressources affectées par le conseil d'administration à des fins spécifiques pour des projets à moyen terme. La Fondation ne peut utiliser ces ressources à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

iii) Fonds de dotation

Affectations d'origine externe

Le Fonds de dotation grevé d'affectations d'origine externe regroupe les dons reçus pour lesquels les donateurs ont spécifié que ces derniers devaient être conservés à perpétuité.

Affectations d'origine interne

Le Fonds de dotation grevé d'affectations d'origine interne regroupe les ressources affectées par le conseil d'administration qui ne peuvent être utilisées à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Constatation des produits

La Fondation utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Selon cette méthode, les apports grevés d'affectations externes sont constatés lors de leur réception dans le fonds correspondant à l'objet pour lequel ils sont versés. Les apports affectés pour lesquels la Fondation ne présente pas de fonds affecté correspondant sont comptabilisés dans le Fonds général selon la méthode du report. Les apports qui ne sont grevés d'aucune affectation sont constatés dans le Fonds général.

Dons et contributions

Les dons et les contributions sont constatés dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou lorsque leur réception est raisonnablement assurée. Les promesses de dons sont divulguées en note aux états financiers.

2. Méthodes comptables (suite)

Constatation des produits (suite)

Dons reçus sous forme de fournitures

Les dons reçus sous forme de fournitures, évalués à la juste valeur, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus.

Dons reçus sous forme de services

Les dons reçus sous forme de services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Revenus de placements

Les revenus de placements sont constatés au moment où ils sont gagnés et tiennent compte de la variation non réalisée de la juste valeur des placements.

La Fondation a signé une entente de gestion de fonds en vigueur depuis le 1^{er} avril 2007, en vertu de laquelle les intérêts générés par les placements résultant des contributions d'Enfant Soleil demeurent la propriété d'Enfant Soleil jusqu'à ce que les contributions soient versées au CHU Sainte-Justine. Les contributions sont versées par la Fondation au CHU Sainte-Justine lorsque Enfant Soleil confirme que les conditions d'acceptation des projets qui y sont rattachées sont satisfaites. La valeur des placements et de l'encaisse à la fin de l'exercice est de 7 968 938 \$ (4 710 067 \$ au 31 mars 2025).

Revenus des activités de services

Les revenus des activités de services sont constatés durant l'exercice au cours duquel les activités ont lieu.

Ventilation des charges

Les différentes catégories de charges à l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds incluent des charges directes, à l'exception des salaires et des charges sociales des employés, qui sont ventilés entre les charges inhérentes aux produits pour 6 043 430 \$ (5 494 214 \$ en 2025) et les charges de fonctionnement pour 2 590 041 \$ (2 354 663 \$ en 2025). La répartition entre les deux fonctions est basée sur une estimation du temps alloué par les employés visés.

Contributions au CHU Sainte-Justine et autres

Les contributions au CHU Sainte-Justine et autres sont comptabilisées dans les résultats de l'exercice au cours duquel elles sont payées ou deviennent payables.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la Fondation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la Fondation dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts et distributions gagnés, les intérêts et distributions courus et les gains et les pertes non réalisés, sont incluses dans les revenus de placements.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

Les coûts des transactions liées aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout escompte ou prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisé à l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la Fondation comptabilise à l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de l'exercice dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et lorsque cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Polices d'assurance vie

Les polices d'assurance vie dont la Fondation est propriétaire ou bénéficiaire irrévocable sont comptabilisées à leur valeur de rachat.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées suivantes :

Améliorations locatives	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier et matériel	5 à 10 ans
Équipements des activités	4 ans

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées de systèmes d'informations comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans.

Réduction de valeur d'immobilisations

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'immobilisation. Les réductions de valeur d'immobilisations doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprise.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Revenus de placements

	2026				2025
	Fonds général	Fonds pour projets multi-disciplinaires	Fonds de dotation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Intérêts	183 529	55 477	—	239 006	704 397
Distribution de fonds de placements	3 881 949	1 173 446	—	5 055 395	4 637 190
Variation de la juste valeur	11 433 950	3 456 286	—	14 890 236	8 948 072
	15 499 428	4 685 209	—	20 184 637	14 289 659

4. Activités de services

	2026				2025
	Stationnement	Revenus de location	Aires de services et autres	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Produits	5 620 171	114 287	86 055	5 820 513	6 097 389
Charges	(1 745 255)	(21 059)	(22 857)	(1 789 171)	(1 845 669)
	3 874 916	93 228	63 198	4 031 342	4 251 720

5. Contributions au CHU Sainte-Justine et autres

	2026				2025
	Fonds général	Fonds pour projets multi-disciplinaires	Fonds de dotation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Recherche	287 473	28 126 863	—	28 414 336	22 615 451
Enseignement	27 854	3 263 961	—	3 291 815	2 760 652
Soins	234 924	7 979 213	—	8 214 137	5 946 353
Infrastructures	881 535	7 512 824	—	8 394 359	4 431 290
Fonds capitalisés	—	—	—	—	2 500 000
Soutien à l'équilibre budgétaire	3 157 638	—	—	3 157 638	2 991 118
	4 589 424	46 882 861	—	51 472 285	41 244 864

La contribution au soutien à l'équilibre budgétaire est faite en conformité avec les directives applicables au réseau de la santé et des services sociaux et provient uniquement des excédents générés par les activités de services.

6. Placements

	2026	2025
	\$	\$
Liquidités		
Liquidités chez le courtier et le gardien des valeurs	2 343 012	3 577 385
Autres liquidités portant intérêt	20 741 019	11 976 594
Obligations		
Fonds de placements	94 883 155	81 147 133
Actions de sociétés publiques		
Fonds de placements	95 585 518	76 320 365
	213 552 704	173 021 477

7. Immobilisations corporelles et incorporelles

	2026			2025
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	78 492	48 403	30 089	37 938
Matériel informatique	231 409	225 755	5 654	12 627
Mobilier et matériel	708 339	376 295	332 044	418 021
Équipements des activités	149 113	149 113	—	—
Immobilisations corporelles	1 167 353	799 566	367 787	468 586
Systèmes d'information	1 708 343	1 148 378	559 965	563 537
Immobilisations incorporelles	1 708 343	1 148 378	559 965	563 537
	2 875 696	1 947 944	927 752	1 032 123

L'amortissement de l'exercice est de 363 157 \$ (333 545 \$ en 2025) et est inclus dans les charges de fonctionnement.

8. Soldes du Fonds général

	2026			2025		
	Investis en immobilisations	Non affectés	Total	Investis en immobilisations	Non affectés	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Soldes au début	1 032 123	15 177 720	16 209 843	1 102 956	8 525 466	9 628 422
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(363 157)*	31 109 257	30 746 100	(333 545)*	23 718 629	23 385 084
Virement interfonds	—	(21 290 278)	(21 290 278)	—	(16 803 663)	(16 803 663)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	258 786	(258 786)	—	262 712	(262 712)	—
Soldes à la fin	927 752	24 737 913	25 665 665	1 032 123	15 177 720	16 209 843

* Ce montant correspond à l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles.

9. Virements interfonds

Les virements interfonds sont effectués pour se conformer aux instructions reçues des donateurs et aux résolutions du conseil d'administration.

	2026				2025			
	Fonds général	Fonds pour projets multi-disciplinaires	Fonds de dotation	Total	Fonds général	Fonds pour projets multi-disciplinaires	Fonds de dotation	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Modifications des intentions du donateur	(7 762)	10 213	(2 451)	—	100 018	(420 018)	320 000	—
Réallocation des fonds excédentaires par le conseil d'administration	(21 282 516)	21 282 516	—	—	(16 903 681)	16 903 681	—	—
	(21 290 278)	21 292 729	(2 451)	—	(16 803 663)	16 483 663	320 000	—

10. Régime de retraite

La Fondation offre un régime de retraite à cotisations déterminées au bénéfice de ses employés. Les obligations financières de la Fondation envers ce régime sont acquittées régulièrement et, au 31 mars 2026, toutes les obligations ont été comptabilisées. La charge et le montant décaissé au cours de l'exercice s'élèvent à 311 444 \$ (271 496 \$ en 2025).

11. Promesses de dons et de contributions

Exercices se terminant les 31 mars					
2027	2028	2029	2030	2031 et suivants	Total
35 482 234	30 484 127	25 153 009	12 605 949	14 781 172	118 506 491

Au 31 mars 2026, un ensemble de promesses de dons futurs devant se réaliser au décès, en sus des montants ci-haut présentés, et estimé à plus de 71 000 000 \$, a été porté à la connaissance de la Fondation.

12. Opérations entre parties liées

Le CHU Sainte-Justine détient un intérêt économique dans la Fondation, étant donné que la Fondation a été créée pour lui fournir de l'aide financière.

Les transactions effectuées avec le CHU Sainte-Justine, qui est un organisme lié, de même que les éléments de passif qui y sont liés sont présentés distinctement dans les états financiers ou dans les notes complémentaires, à l'exception des contributions de 50 991 055 \$ (38 304 553 \$ en 2025) incluses dans les contributions au CHU Sainte-Justine et autres et des charges de 41 519 \$ (117 884 \$ en 2025) incluses dans les différentes catégories de charges.

La Fondation bénéficie d'une gratuité pour l'occupation d'espaces locatifs, car l'immeuble dans lequel sont situés les bureaux de la Fondation appartient au CHU Sainte-Justine.

D'autre part, au cours de l'exercice, la Fondation a engagé des frais d'honoraires et de gestion financière provenant d'entreprises dont certains membres du conseil d'administration sont associés ou gestionnaires. Ces transactions totalisent 194 901 \$ (164 108 \$ en 2025).

Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été comptabilisées à la valeur d'échange, qui est la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

13. Instruments financiers

En raison de ses actifs financiers et de ses passifs financiers, la Fondation est exposée aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de la Fondation fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. La Fondation est exposée à certains de ces risques, comme le décrivent les paragraphes suivants.

a) Risque de change

La Fondation détient des placements étrangers en dollars américains dont la juste valeur totalise 64 019 286 \$ (43 435 521 \$ en 2025). Par conséquent, elle est exposée aux fluctuations des devises. Il en est de même pour les revenus afférents à ces placements.

b) Risque de taux d'intérêt

Les placements de la Fondation incluent des fonds communs incluant des obligations portant intérêt à des taux fixes. Par conséquent, une variation des taux d'intérêt du marché aura une incidence sur la juste valeur de ces placements.

c) Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La Fondation est exposée à un risque de prix autre en raison de ses fonds de placements, dont la valeur fluctue en fonction du cours de marché.

Risque de crédit

Les placements de la Fondation comprennent des fonds communs qui incluent des obligations. En conséquence, il existe un risque de crédit que l'émetteur d'obligations ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations, ce qui aurait ultimement une incidence sur les actifs de la Fondation.

Risque de liquidité

L'objectif de la Fondation est de disposer de liquidité suffisante pour être en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. La Fondation surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 mars 2026, les principaux passifs de la Fondation étaient les créditeurs et charges à payer et les contributions à payer au CHU Sainte-Justine.

MERCI i